



COMPTE RENDU DU CTL du 21 janvier 2021

Ce Comité Technique Local portait sur le plan emploi 2021

Il s'est tenu en visioconférence dans des conditions extrêmement dégradées : des difficultés du réseau ont entraîné des coupures audio récurrentes qui n'ont pas permis la tenue de la réunion dans de bonnes conditions.

La déclaration liminaire suivante des élus CGT, Solidaires Finances publiques, FO DGFIP et CFDT a été lue :

Mme la Présidente, vous présentez aujourd'hui à ce CTL un plan de 77 suppressions d'emplois au titre de 2021.

Cela représente l'équivalent d'un CFP rayé de la carte.

Ces suppressions se répartissent comme suit : -12 emplois parmi les EDR, -3 dans la direction, -32 dans les SIP, -1 dans les SIE, -2 dans le PRS, -15 dans les trésoreries, -13 dans les autres services (principalement dans les PCRPs et les PCE)...

Elles s'ajoutent aux 629 suppressions intervenues depuis la fusion en 2009.

Depuis le début de la crise sanitaire nos services ont fait face à toutes leurs missions dans des difficultés extrêmes.

Nous constatons que malgré la situation catastrophique liée à la crise du Covid :

1/ les suppressions de postes continuent de plus belle, avec cerise sur le gâteau le « rebasage » des postes non pourvus,

2/ la dématérialisation et les restructurations reprennent à marche forcée « quoi qu'il NOUS en coûte » !

3/ l'urgence sociale et médicale ne font plus qu'un. Ajoutons à cela les premiers troubles liés au télétravail massif, forcé et non négocié pour un certain nombre d'agents.

(isolement, perte du lien social, management à distance non adapté car non maîtrisé avec un coût financier important à leur seule charge alors que le point d'indice est gelé depuis plus de 10 ans!)

C'est pourquoi nous nous opposons au plan emploi qui nous est présenté, d'autant plus qu'il porte en son sein le recrutement de contractuels. Pour nous, c'est une ligne rouge qui vient d'être franchie : la fin du recrutement par concours de l'administration d'État, c'est tout simplement la fin de l'indépendance du fonctionnaire qui se profile.

Le recrutement n'étant plus neutre, la garantie de la neutralité de la fonction publique se trouve dans les faits compromise.

Aujourd'hui, dans un contexte sanitaire extrême avec ces nouvelles suppressions d'emplois qui se combinent étroitement avec les restructurations, c'est donc un coup majeur porté aux agents et à notre service public.

Elles vont accroître la dégradation des conditions de travail générant toujours plus de stress et de pressions sur les agents.

Nous déposons aujourd'hui une pétition signée par 453 agents.

Avec eux nous exigeons :

- la suspension immédiate de toutes les fermetures et fusions de services prévues au 1er janvier et l'abandon du « nouveau réseau de proximité » et de tous les projets destructeurs ;*
- l'arrêt des pressions dans les services sur les agents en présentiel comme sur les télétravailleurs ;*

- l'arrêt du recrutement de contractuels et le pourvoi de tous postes vacants par des recrutements de titulaires ;
- l'abandon immédiat du plan 2021 de 77 suppressions d'emplois dans la direction des Hauts-de-Seine et la réimplantation des emplois supprimés nécessaires à l'exécution des missions.
Nous voterons contre le plan de suppressions d'emplois 2021 et appelons tous les agents à se mobiliser pour faire aboutir leurs revendications, au premier chef l'abandon du plan de suppressions d'emplois en 2021.

Les points suivants ont été ensuite examinés :

Plan de suppressions d'emplois 2021 :

Les documents préparatoires au CTL ayant été fournis à l'ensemble des organisations syndicales, la direction a proposé que l'on passe directement aux questions.

Notre délégation est intervenue en faisant le constat que ces nouvelles suppressions d'emplois, dans un contexte de crise sanitaire et économique qui risque de s'amplifier, se traduisent par un affaiblissement de notre administration et plus précisément de notre direction qui est une des plus importantes de France. Les suppressions d'emplois continuent alors que sur le terrain dans tous les services, les agents croulent sous le travail et que parallèlement les situations de fraudes se développent (Fonds de solidarité notamment).

Répondant à notre demande sur le **devenir de la mission foncière**, la direction a rappelé que l'organisation du foncier était diverse entre le nord et le sud du département. Elle réfléchit sur le pilotage et la maîtrise de la mission. Elle a précisé que dans d'autres directions, il y avait une structure unique départementale. Mais pour le moment rien n'est acté ni construit dans le département

Sur l'affaiblissement de la DGFIP :

La direction justifie les suppressions d'emplois demandées par la DG par les améliorations techniques et les choix technocratiques. Elle rappelle que les suppressions d'emplois sont maintenant supportées principalement par l'Île-de-France. Selon elle, au niveau départemental, beaucoup de services sont éparpillés, leur regroupement va permettre d'absorber les suppressions d'emplois et de mieux piloter les missions. Elle indique que le bilan de l'année 2020 fait avec le délégué interrégional d'Île-de-France est loin d'être négatif. Elle a indiqué également qu'elle n'avait pas de marge sur les relocalisations d'emplois ou de services en province.

Nous avons répliqué que si les statistiques sont bonnes, c'est **la conséquence du travail acharné des collègues** et non des améliorations techniques ou simplifications fiscales. Dans les services, il y a perpétuellement des problèmes d'accès aux applications informatiques, et dans tous les cas cela ne compense pas les suppressions d'emplois. De même, il a été rappelé que la justification de la suppression de 8 postes en PCE au nom du développement de l'intelligence artificielle (dataminng) était un leurre. En effet, rien ne remplace l'analyse humaine et la présence des services locaux ; d'ailleurs les résultats financiers ne sont pas au rendez-vous.

La direction a de nouveau tenté de justifier ses suppressions d'emplois par le fait :

- qu'il y a un accueil très réduit dans les SIP et les trésoreries depuis le 16/10/2020 et qu'il est prévu de continuer à réduire l'accueil généraliste. Ceci fera l'objet d'un prochain CTL en février ;
- que le PAS a également permis de supprimer des emplois, de même que la déclaration automatique (45 % dans le 92).

L'ensemble des éléments présentés par la direction ne justifie en aucun cas les suppressions d'emplois. Au contraire, ces dernières ne vont qu'amplifier la situation déjà critique des services. De

plus avec la crise économique qui s'annonce et les faillites qui en résultent, le recouvrement de l'impôt sur le revenu collecté par les entreprises risque d'être gravement compromis, ce qui n'aurait pas été le cas sans cette réforme destructrice de notre administration.

Cette destruction entraîne un affaiblissement de l'Etat républicain, fragilise les Finances publiques et remet en cause l'égalité des citoyens devant l'impôt dans cette période de crise.

Vote : contre : CGT, Solidaires, FO et CFDT.

Tableau de Bord de Veille Sociale 2019

Tout d'abord, la section a remarqué une incohérence entre les propos tenus sur l'indicateur 9 et le tableau récapitulatif des différents indicateurs par site. Cet indicateur relate le nombre d'actes de violence verbale ou physique. La direction indique dans son document qu'aucune violence d'origine interne à l'administration n'a été relevée depuis 2012. Or le tableau récapitulatif par site indique que cet indicateur reflète le nombre d'actes de violence verbale ou physique au travail.

Nous avons procédé ensuite à une analyse rapide du tableau de bord par indicateur :

Le nombre de **fiches de signalement** est certes en baisse mais pour nous 54, c'est encore trop.

Le taux de couverture des effectifs reste stable selon la direction. Nous faisons le constat que si on le rapproche des suppressions d'emplois subies chaque année, il y a de moins en moins de monde dans les services.

S'agissant du nombre de périodes de **congés maladie** de courte durée inférieure ou égale à 5 jours, nous ne pensons pas qu'il y a lieu de se satisfaire d'une baisse. En effet, les collègues préfèrent venir au bureau malades que de perdre une journée de salaire au risque de contaminer les collègues ; ceci est d'autant plus inquiétant en période de pandémie.

Pour rappel, le jour de carence est suspendu depuis le 10 janvier pour les agents atteints ou cas contacts de la COVID mais avec une procédure complexe.

La CGT revendique toujours l'abrogation du jour de carence pour toutes les pathologies.

Concernant le nombre de jours de congés ou d'ARTT mis sur le CET, celui-ci augmente encore. Entre 2017 et 2019, le nombre de jours épargnés a augmenté de 567 jours pour atteindre 7851 en 2019 ce qui est un chiffre conséquent.

Dans le même temps, **le nombre d'écêtements** baisse entre 2018 et 2019 mais augmente encore par rapport à 2017. Le volume horaire écêté reste très important : 12 273 heures, soit 7,63 équivalents temps plein.

Sur le tableau récapitulatif, on constate que les services où l'on épargne le plus de jours de congés sont majoritairement les mêmes que ceux où les écêtements sont les plus importants.

Par exemple, les services de direction, le SIE de Nanterre, les SIP de Sceaux et Neuilly, la trésorerie d'Issy-Vanves.

Déjà confrontés à des écêtements importants, synonymes d'une charge de travail élevée, ces services vont encore perdre des emplois : direction (-3), SIP Sceaux (-3), SIP Neuilly(-1), TM d'Issy-Vanves (-1).

Effectivement, le nombre d'emplois dans notre direction baisse : ceci est à relier directement aux suppressions d'emplois effectués tous les ans.

Concernant le nombre d'**actes de violence**, déjà en augmentation, nous craignons qu'avec la crise économique à venir et les suppressions d'emplois programmées, le nombre d'actes de violence n'augmente encore.

La CGT continuera à être particulièrement vigilante quant à la protection des agents.

Le constat est fait : les services ne tiennent que grâce à la conscience professionnelle des agents.

La direction a répondu qu'en effet, l'instauration du jour de carence au 1er janvier 2018 avait eu un effet à la baisse sur le nombre de jours d'arrêt maladie inférieur à 5 jours. Elle a décidé de remettre en place une cellule dédiée qui va se pencher sur le problème des écrêtements.

Recrutement des contractuels, PACTE et Services civiques

En application de la loi Dussopt du 6 août 2019, la direction a été autorisée de recruter des **contractuels** sur des postes de titulaires restés vacants. 13 postes étaient à pourvoir (CDD de 3 ans maximum). 8 ont été pourvus.

En outre, la direction a recruté deux contractuels techniques et quatre contractuels handicapés.

Pour le recrutement des contractuels handicapés, pas moins de 264 candidats se sont présentés ! Cela donne la mesure de la détresse du sous-emploi des personnes handicapées.

En ce qui concerne les **PACTE**, deux postes étaient à pourvoir, deux candidats ont été sélectionnés parmi les 40 candidats. Mais ces deux candidats se sont désistés et n'ont pas été recrutés par la DDFIP.

Sur ce point-là, la CGT a réaffirmé son opposition au recrutement de contractuels administratifs sur des postes de fonctionnaires vacants alors que dans le même temps, il n'était pas fait appel à la totalité des listes complémentaires.

C'est une attaque frontale contre le statut, le service public et le développement de la précarité pour les personnes recrutées.

Services civiques

La direction recrute 4 services civiques pour une durée de 7 mois en SIP au titre de 2021.

En 2020, deux services civiques ont été recrutés.

La CGT a fait remarquer que les jeunes en « service civique » contribuaient à l'activité de la DGFIP, souvent en première ligne, dans l'accompagnement des usagers à l'accueil (orientation, aide des usagers sur les postes informatiques et respect des gestes barrières).

Tout cela pour une indemnisation d'un faible montant, sans droits sociaux: ils sont indemnisés en tout et pour tout à hauteur de 580,62 euros !

L'administration profite ainsi d'une main d'œuvre motivée et bon marché.

Pour nous, ces jeunes doivent au moins percevoir une rémunération à hauteur de celles des agents, tout en ayant accès aux mêmes droits sociaux.

L'administration doit procéder au recrutement par concours des agents C nécessaires.

Accueil des apprentis

Un bilan a été communiqué au titre de 2020.

5 apprentis ont été recrutés dont 4 pour une durée maximale d'un an et un pour deux ans. La crise sanitaire a entraîné un recrutement tardif. Pour nous, les missions doivent être assurées par des fonctionnaires titulaires.

Bilan des entretiens professionnels 2020, gestion 2019

Nous avons déploré la suppression de l'attribution des réductions d'ancienneté.

Le **faible nombre** de recours en CAP locales (3C, 3B et 1 A) est le symbole d'une forme de découragement des collègues. Ceci conduit à une démotivation des collègues, qui nuit à l'administration dans son ensemble. Il convient de rappeler que l'évaluation a encore une incidence non négligeable en matière de promotion par liste d'aptitude.

Questions diverses

Situation dans les SIE

Les collègues sont en butte à **un nombre très important de sollicitations** de la part des entreprises au sujet du versement d'aides et des divers remboursements de crédits, parfois sur un mode très agressif.

Or, en ce qui concerne le Fonds de Solidarité, les SIE ne sont pas les services décisionnaires dans les Hauts-de-Seine.

La direction reconnaît les difficultés et précise que c'est pour cela qu'aucune suppression de poste ne concerne les SIE cette année, la situation devant perdurer en raison de la crise économique.

Certes, cette année, hormis le SIE d'Issy-les-Moulineaux (pourtant en difficulté), il n'y a pas de suppression de poste en SIE, mais la situation reste très difficile, les suppressions d'emplois des années antérieures se faisant ressentir et la charge de travail augmentant de manière exponentielle.

L'administration doit mettre tous les moyens pour assurer la gestion des aides et la bonne information des entreprises sur ce point-là. Les SIE ne peuvent pas répondre ! L'administration doit prendre sans délai des dispositions d'urgence pour préserver les SIE.

Gestion du Fonds de Solidarité pour les entreprises

Nous avons demandé à la direction quelles étaient les mesures organisationnelles prises pour gérer le Fonds de Solidarité pour les entreprises suite aux nouvelles décisions gouvernementales.

En effet, les collègues des brigades de vérification et de différents services du contrôle fiscal ont été sollicités par leur chef de service, pour chercher des volontaires afin d'exercer cette mission.

La directrice a indiqué qu'effectivement depuis la fin de l'été dernier, ce sont les directions départementales qui ont reçu la charge de cette mission pour certaines entreprises, Par ailleurs une cellule de 50 agents a été constituée à la DGE sur ce point. Cependant le 15 janvier, la direction du 92 a reçu près de 15 000 demandes et il est clair que l'organisation locale actuelle est inadaptée (une équipe d'une quinzaine de personnes).

C'est pourquoi il a été envisagé de demander aux collègues volontaires des brigades de vérifications et de la BCR de se déporter sur cette mission. La direction a précisé que pour l'instant aucune stratégie n'était définitivement arrêtée, qu'elle essayait de trouver une organisation pour répondre à l'urgence du traitement des demandes et que les SIE ne seraient pas mis à contribution. Elle a ajouté que compte-tenu de la situation les objectifs du CFE seraient modifiés en conséquences pour les collègues qui seraient impactés par cette mission.

Nous avons pris note de ces informations, mais toutes les organisations syndicales ont de nouveau constaté que les suppressions d'emplois récurrentes depuis des années ont mis à mal tous les services de gestion et que dans tous les cas ceux-ci ne peuvent absorber une mission supplémentaire.

Toujours plus de travail et toujours plus de suppressions d'emplois ! Cherchez l'anomalie !

COVID au SIP de Boulogne

Suite à l'apparition d'un cas de Covid, nous avons regretté que la désinfection des locaux ait été

limitée à deux étages sur quatre.

La direction se retranche derrière la décision du médecin de prévention qui va au-delà des préconisations du Secrétariat Général. Nous craignons qu'avec l'apparition de variants plus contagieux, ces mesures ne soient insuffisantes.

A cette occasion, la direction a annoncé l'arrivée d'un second médecin de prévention courant février.

Télétravail

La direction a annoncé une nouvelle commande de 200 ordinateurs pour le télétravail. Ils seront prioritairement déployés pour les personnels de direction, qui vont être confrontés à des travaux dans leurs services (CAD).

Actuellement, il y a 650 télétravailleurs et 250 agents nomades en capacité de passer en télétravail immédiatement.

COVID

En cas de reconfinement, et en fonction de la dégradation de la crise sanitaire, la direction n'exclut pas la mise en place d'un nouveau PCA.

CFIP de Neuilly

Les deux chaudières sont en panne depuis 3 semaines.

La direction a annoncé qu'une des deux chaudières devrait être réparée le 22 janvier, suite à l'arrivée des pièces de rechange.

Par ailleurs, elle rappelle que la plupart des chaudières sont remplacées au bout d'une vingtaine d'années de service.

Voilà où mène le zéro stock et des marchés d'entretien attribués au moins-disant !

L'administration doit rétablir au plus vite le chauffage sur ce site.

TM de Nanterre

Nous avons été obligés de réintervenir sur les mesures proposées aux collègues de la TM de Nanterre qui subissent une dernière opération de transfert au privé, celle de l'OPH de Puteaux. Alors que nous étions arrivés à un accord avec la direction au dernier CTL celle-ci revient sur ses engagements à savoir : que les collègues puissent avoir le même traitement que les collègues qui ont subi la même opération pour les OPH de Courbevoie et Nanterre l'année dernière. Ce qui comprend la reconnaissance de la restructuration et par conséquent l'établissement d'un périmètre (cad le nom des collègues concernés par la mission supprimée), les priorités pour restructuration et les primes de restructuration et de reconversion professionnelle éventuelles.

Ceci est d'autant plus incompréhensible que dans les documents de CTL concernant cette restructuration, diffusés par la direction elle-même, elle y affirme clairement : « *Les agents dédiés à la mission bénéficient de garanties prévues en cas de restructuration, indemnitaires et en matière de priorité d'affectation.* »

La direction accepte d'accorder une priorité de mutation « bienveillante » pour septembre ... mais refuse de considérer qu'il y a une restructuration !

Elle a convenu, à notre demande, qu'une réunion se tienne pour examiner au fond la situation.

Grille du CFP de Sèvres

Notre section est intervenue, dans le cadre des mesures facilitant les conditions de travail et notamment l'extension des plages horaires d'arrivée et de départ du lieu de travail, pour réitérer la demande des agents, déjà ancienne, d'accès au centre des Finances Publiques de Sèvres dès 7h du matin. En effet, la grille de protection n'est ouverte qu'à compter de 7h30, aucune modification n'a

pu être réalisée jusqu'à maintenant compte-tenu de problèmes de paramétrages nécessaires.

La direction via le responsable de la division BIL a indiqué qu'elle allait essayer de trouver une solution sur ce point et qu'il n'y avait pas de problème budgétaire. Le seul obstacle pourrait être une disposition liée aux règles régissant la copropriété des locaux de Sèvres.

Les travaux liés aux restructurations NRP

Les restructurations NRP s'accompagnent de travaux dans les bâtiments accueillant les services déplacés. C'est l'occasion pour la direction de revoir les surfaces de travail des agents à la baisse. Nous avons demandé qu'il y ait des réunions de services pour que les agents fassent valoir leur point de vue. Nous avons demandé que les organisations syndicales puissent être informées suffisamment en amont pour avoir la possibilité d'infléchir le cas échéant les projets de la direction. Ainsi nous avons demandé à avoir des précisions sur les travaux au CAD et sur le repositionnement des locaux syndicaux qu'on ne veut pas voir mis à l'écart des agents. La direction a indiqué que les travaux 2021 seraient à l'ordre du jour du prochain CTL qui se tiendra le 8 février.

Les élus CGT au comité technique local :

Brigitte Cognet, Karine Lepileur, Frédéric Colle, Philippe Geoffre, Dominique Teixeira

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

.....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>